



Avance sur héritage maison

Par **AnneA2**, le **12/10/2018** à **10:25**

Bonjour,

j'aurai besoin de votre aide.

Ma Mère possède une maison et je suis sa seule fille.

Mon conjoint et moi (nous ne sommes que concubin, ni marié ni pacsé pour le moment) recherchons une maison.

La maison de ma mère pourrait être la maison parfaite et elle pense à la vendre.

La maison est estimée a 230 000€.

Nous nous demandons s'il est possible qu'elle me fasse une avance sur héritage d'une partie de la maison (jusqu'à 100 000 euros pour ne pas payer de taxes) et qu'elle vende le reste, 130 000€, à mon conjoint.

Est ce quelque chose de réalisable?

Merci d'avance pour vos réponses :)

Par **youris**, le **12/10/2018** à **13:12**

bonjour,

votre mère peut vous faire une donation d'une partie de la maison et vendre l'autre partie à votre concubin, ce bien sera alors en indivision avec votre concubin qui n'est pas un mode de gestion le plus facile.

mais il faut toujours penser à une éventuelle séparation surtout si c'est uniquement pour éviter de payer des frais de donations..

je trouve que c'est un peu dommage alors qu'au décès de votre mère, vous seriez la seule et unique propriétaire de ce bien.

je vous conseille de voir un notaire.

salutations